

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2025-064**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 avril 2025

Nombre de délégués :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 26

OBJET :

Lotissement artisanal Pôle
Arédia 2
Promesse de vente d'une
partie de l'ilot n°2R

PRESENTS : M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Madame Delphine PERRIER-GAY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et M. Alain BLONDY.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Francis CUBERTAFON donne pouvoir Laurent GORYL
Pascale BRACHET donne pouvoir à Annie ARNAUD
Alain BLONDY donne pouvoir à Monique PLAZZI

SECRETAIRE : Stéphanie TOESCA

Rapporteur : D. BOISSERIE

Considérant que par courrier en date du 7 février 2025, la SCI DADOUNE a sollicité la Communauté de Communes pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée en section ZL n°61 située dans le lotissement artisanal de Gâte-Bourdels d'une contenance de 3 240 m² conformément au plan joint aux présentes ;

Considérant que la superficie exacte et, par voie de conséquence, le prix seront déterminés selon le document d'arpentage ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale n°2025-87187-11786 du 17 février 2025 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise** la promesse de vente d'une partie de la parcelle cadastrée en section ZL n°61 à la SCI DADOUNE domiciliée 19, avenue des Vitailles à Saint-Yrieix-la-Perche (87500) au prix de 10 € H.T. par mètre carré, conformément au plan de commercialisation joint aux présentes ;
- **inclut** à la promesse de vente deux conditions suspensives tenant d'une part, à la délivrance des autorisations d'urbanisme et, d'autre part, à l'obtention des fonds nécessaires au projet ;
- **précise** que les frais de raccordement aux différents réseaux (eau, électricité, assainissement, fibre...) sont mis à la charge de l'acquéreur ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **désigne** Maître Guillaume MOUTIER, notaire à Saint-Yrieix (87500) pour la rédaction de l'acte, étant précisé que les frais découlant des formalités (notaire, géomètre) sont à la charge de l'acquéreur ;

- **autorise** Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tout document relatif au présent dossier.



La secrétaire



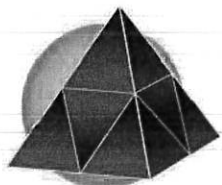
Stéphanie TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

Patrick DARY

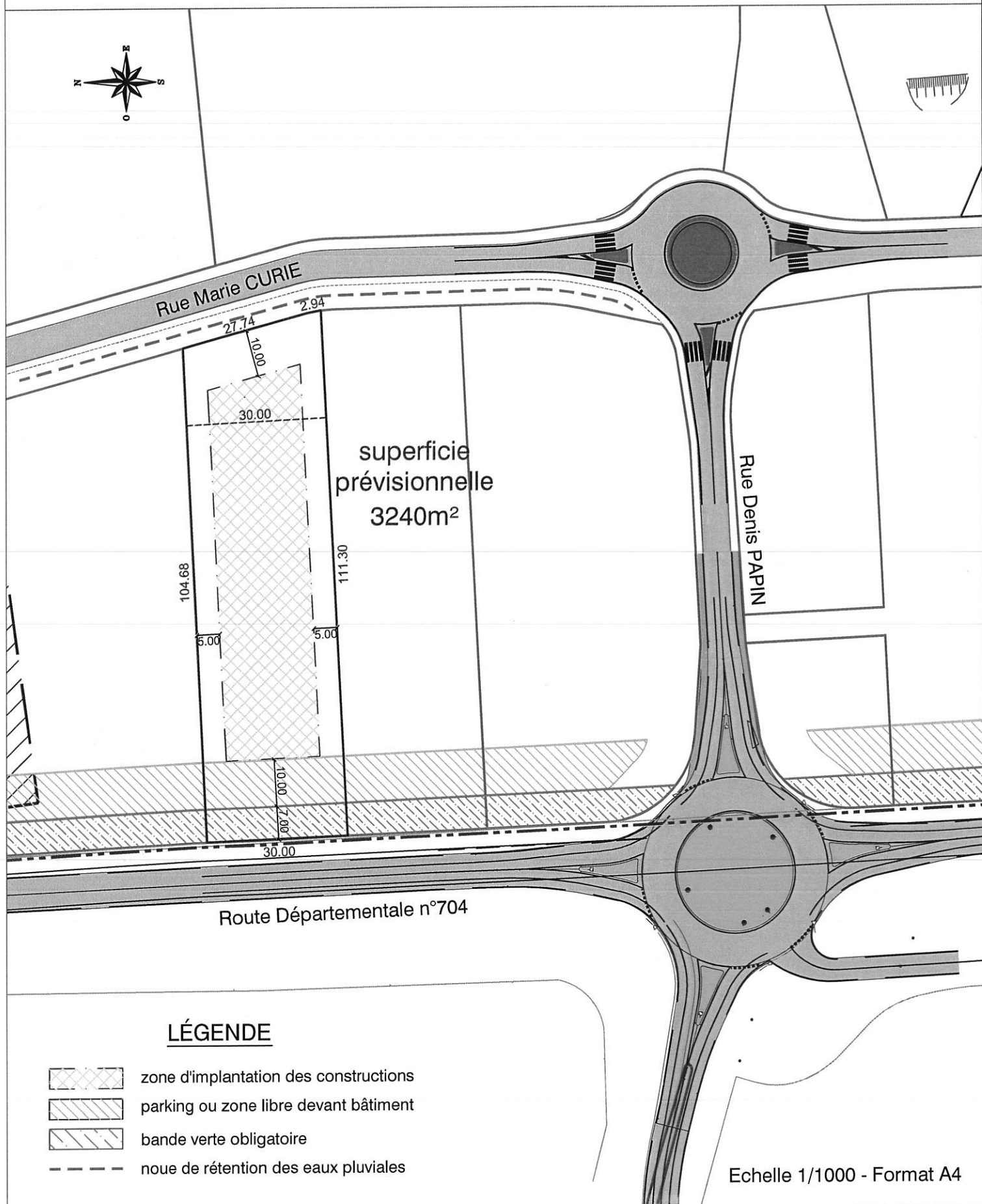


Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix


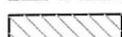
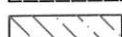

Saint-Yrieix-la-Perche Lotissement artisanal de GATE-BOURDELAS

PLAN DE COMMERCIALISATION

N° 2024-007 - Date d'édition : 03/12/2024



LÉGENDE

-  zone d'implantation des constructions
-  parking ou zone libre devant bâtiment
-  bande verte obligatoire
-  noe de rétention des eaux pluviales

Echelle 1/1000 - Format A4